



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 24 juin 2025

Le DEF restructure brutalement l'enseignement de commerce

La situation dans l'enseignement professionnel de commerce, organisant le CFC et la maturité professionnelle commerciale, est tellement grave que SUD demande formellement l'ouverture de négociations à M. Frédéric Borloz. Et ce dans les meilleurs délais.

Nos revendications urgentes sont :

- Pour toutes et tous les apprenti·e·s et élèves, le maintien des contenus, des enseignements et des savoirs qui donnent actuellement l'accès à la maturité et aux HES. Aujourd'hui, 70% des jeunes diplômé·e·s de l'Ecole de commerce entrent en HES
- Pour les enseignant·e·s, des négociations sur les conditions du transfert de l'Ecole de commerce à plein temps, des gymnases vers les écoles professionnelles : temps de travail maintenu à 22 périodes, statut, moyens, objectifs et méthodes de la mise en œuvre de ce transfert.

Depuis le 7 mai, date de la décision unilatérale du DEF de sortir la filière Ecole de commerce des gymnases vaudois, les annonces faites par le département et la hiérarchie, dans les gymnases et les écoles professionnelles, ont été données au compte-goutte ou d'un coup. Mais toujours partiales et incomplètes, à dessein. Elles provoquent une profonde instabilité, de l'insécurité et des questionnements qui restent sans réponse. Ce sont des mouvements imposés qui touchent de nombreux lieux de travail, avec changement de l'affectation de locaux, déplacements autoritaires d'enseignant·e·s et de jeunes, bouleversant toutes les conditions de la vie scolaire des centaines de personnes concernées. Par exemple, un gymnase se replie sur un seul bâtiment, sa bâtisse historique, il perd un tiers de ses classes et de l'emploi. C'est d'un redimensionnement global de l'établissement qu'il s'agit. Ceci au prix d'un "jeu des chaises musicales". Des classes d'apprenti·e·s vont être déménagées depuis les écoles professionnelles pendant que la filière commerciale jusqu'ici installée dans ce gymnase seront progressivement transférées à la Vallée de la Jeunesse (EPCL).

Cette situation exemplaire dans son envergure et sa brutalité souligne un processus général de restructuration particulièrement brutal, sans concertation et sans négociations. Le département déplace les apprenti·e·s et élèves ainsi que les enseignant·e·s et les structures comme s'il s'agissait de pions.

Fédération syndicale SUD – SUD-Education

Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne

Tél. +41(0)21 351 2250 – Fax +41(0)21 351 2251 – www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch

Il y a une perte sèche de l'expérience socio-pédagogique acquise durant plus de dix années par des équipes enseignantes engagées et motivées. La décision du département constitue un virage à 180 degrés qui remet fondamentalement en cause le pôle d'excellence que l'Ecole de commerce prétendait incarner jusqu'ici et met à mal les enseignements jusqu'ici impartis.

Aujourd'hui, 70% des jeunes diplômé·e·s de l'Ecole de commerce entrent en HES. Or, la possibilité d'accéder à la maturité et donc aux hautes écoles exige le maintien des savoirs disciplinaires et la construction intellectuelle. Ces éléments sont également indispensables à l'acquisition d'une formation professionnelle de qualité.

Le Canton se soumet aux diktats de Berne et n'utilise pas ses marges de manœuvre et ses possibilités. A n'en pas douter, le doublement des heures consacrées aux « compétences opérationnelles » demandé par l'Ordonnance 2026 sur la maturité professionnelle, signera l'arrêt de mort de l'enseignement des branches de culture générale supplémentaires, actuellement dispensé sur sol vaudois. Il en résultera une dégradation tant des savoirs professionnels que des savoirs généraux ; donc, en dernière instance, une perte de qualification des métiers. Les jeunes professionnel·le·s seront affaiblis sur le marché du travail, la maturité professionnelle sera compromise. Les situations d'improvisation, d'impréparation et de manque de moyens ont partout caractérisé l'introduction des compétences opérationnelles. Ceci s'est fait au détriment des savoirs disciplinaires généraux, scientifiques, techniques et professionnels.

Les enseignant·e·s des gymnases subiront toutes et tous les conséquences de cette restructuration qui provoquera une contraction de l'emploi avec ses tristes corollaires : mobilité contrainte du personnel en CDI, croissance des statuts précaires et des CDD, flexibilisation des horaires, non remplacement des départs en retraite et rupture de la continuité des avenants qui ont permis de travailler à des taux supérieurs aux taux contractuels de base. Il faut encore ajouter à cette liste les étudiant·e·s qui seront victimes du *numerus clausus* à l'entrée de la HEP jusqu'à la stabilisation des enseignant·e·s en place.

Avec le passage de l'Ecole de commerce en écoles professionnelles, l'employeur aspire à une réduction de 15% de la masse salariale des enseignant·e·s concerné·e·s (plein temps à 22 périodes au gymnase contre 25 périodes en écoles professionnelles). Nous lui opposons que l'enseignement en Ecole de commerce doit rester aux conditions actuelles au niveau de la classification, de la rémunération et de l'horaire.

Notre action actuelle s'inscrit dans notre lutte pour une école libre, émancipatrice et critique, pour toutes et tous les élèves, gymnasien·ne·s et apprenti·e·s.

Personne de contact : Françoise Emmanuelle Nicolet